

# QUAND LE SECTEUR TEXTILE PULVÉRISE TOUS LES RECORDS

Par [Nabil Ouzzane](#) le 16/06/2022 à 23h16



© Copyright : DR

Kiosque360. Le niveau des commandes pour le secteur est au plus haut et le chiffre d'affaires à l'export du secteur affiche une croissance de 33%. Même les donneurs d'ordre qui avaient tourné le dos au Maroc sont de retour. Cet article est une revue de presse tirée du quotidien L'Economiste.

Le secteur textile a le vent en poupe. Le chiffre d'affaires à l'export du secteur affiche une croissance de 33% et les opérateurs font le plein des commandes. Même les donneurs d'ordre qui avaient disparu des radars depuis 10 ans sont de retour. Tous les segments de ce secteur pourvoyeur de main d'œuvre sont sur une tendance haussière. Généralement orientée vers l'Espagne et la France, l'offre marocaine à l'export cible désormais d'autres marchés, à l'image de l'Allemagne.

Dans un entretien accordé au quotidien *L'Economiste*, le nouveau président de l'Association marocaine de textile et d'habillement (Amith), Anass El Ansari, confirme la tendance. Ce retour au beau fixe d'un secteur qui a souffert des effets du Covid-19 s'explique selon lui par la reconfiguration de la cartographie de l'approvisionnement, les donneurs d'ordre préférant la proximité. A l'échelle de la région méditerranéenne, le Maroc fait figure de référence. «Nos exportations atteignent leur niveau le plus élevé sur les cinq dernières années», affirme El Ansari.

Les perspectives d'avenir, du moins sur le court terme, sont prometteuses. Les carnets de commandes pour l'été sont pleins et ceux de la saison automne-hiver vont suivre, d'après le quotidien. Si le modèle de sous-traitance reste le mot d'ordre dans le secteur, «notre ambition est

que l'offre textile marocaine améliore sa valeur ajoutée en augmentant la part de co-traitance et du produit fini dans sa production globale», affirme le président de l'Amith.

L'industrie textile marocaine doit néanmoins s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation en étant capable de remplir les nouvelles exigences environnementales, sociales et de durabilité. Un impératif déjà amorcé, plusieurs régions du Maroc comptant notamment des unités de recyclage des déchets textiles en fibres et produits dérivés.

Reste également un défi: les sites de vente en ligne qui entament la capacité des opérateurs à investir le marché domestique. El Ansari parle d'une forme de concurrence déloyale, les achats étant jusqu'ici exonérés de droits et taxes. Le dispositif en vigueur exonère en effet des droits de douanes les «produits et objets d'une valeur n'excédant pas 1.250 dirhams, envoyés aux personnes physiques ou morales, ayant leur résidence habituelle au Maroc».

La tendance est appelée à prendre fin. A partir du 1er juillet 2022, tous les envois depuis l'étranger vers le Maroc de marchandises achetées en ligne seront soumis aux droits de douanes et ce, quelle qu'en soit la valeur. Ainsi en a décidé le gouvernement lors de son Conseil tenu aujourd'hui en adoptant un décret visant à renforcer le contrôle douanier des envois liés aux transactions réalisées via des plateformes électroniques.